

Avis du Comité technique de l'innovation en santé sur l'expérimentation portant la polyclinique mobile TokTokDoc

Séance du 30 septembre 2019

Le comité technique de l'innovation en santé a été saisi pour avis le 16 juillet 2019 sur le projet d'expérimentation Polyclinique mobile TokTokDoc porté par la société NEMO HEALTH S.A.S. et proposant la mise en place d'un parcours de santé dédié notamment aux soins de spécialistes par le biais de la télémédecine et une équipe mobile dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Après un premier examen de la lettre d'intention en séance du 6 juin, une séance d'accélérateur le 2 juillet, un examen du cahier des charges le 3 septembre, le comité technique a rendu son avis le 30 septembre.

Les EHPAD peuvent constituer des zones enclavées et fragilisées en termes d'accès aux soins, notamment spécialisés. Leurs populations sont généralement dépendantes, polyopathologiques, et peu mobiles. Les professionnels de santé spécialisés en sous-démographie, ne se déplacent généralement pas au chevet de ces patients. L'usage de la télémédecine est souvent présenté comme une réponse adaptée à ces difficultés. Toutefois, il est constaté sur le terrain un usage de la télémédecine faible et les motifs évoqués sont nombreux : peu d'infirmiers formés, rompus à la télémédecine, turn-over important des professionnels formés, temps de soins contraint, difficultés organisationnelles et de coordination avec les acteurs libéraux et hospitaliers.

Objet de l'expérimentation

L'expérimentation a pour objet de créer un parcours de santé dédié en EHPAD grâce à la télémédecine par une organisation comparable à celle d'une équipe mobile (mise à disposition d'expertise tout en acculturant les professionnels soignants de proximité). Elle repose sur une offre complète et unifiée de soins notamment de spécialité en télémédecine.

Recevabilité du projet au titre de l'article 51

Au titre de la finalité : Le projet soumis est recevable en ce qu'il constitue une amélioration de l'accès aux soins de l'offre de spécialistes dans les établissements accueillant des personnes âgées en situation de dépendance. Il repose également sur la mise en place d'un parcours de soins, confié à un acteur qui fédère et coordonne l'équipe autour du patient, y compris son médecin traitant et ses médecins spécialistes habituels.

Au titre de la dérogation : Le projet soumis est recevable en ce qu'il déroge aux règles des conventions nationales des médecins libéraux (article L162-5 du code de la sécurité sociale), et des infirmières libérales (L 162-12-2 du code de la sécurité sociale).

Détermination de la portée de l'expérimentation proposée

Le champ d'application du projet est régional. Il est mis en œuvre dans 18 EHPAD situés en région Grand Est.

Durée de l'expérimentation

La durée d'expérimentation est fixée à 34 mois incluant 4 mois de phase préparatoire, une phase pilote de 12 mois dans 8 EHPAD du département du Bas-Rhin pour éprouver le modèle organisationnel et valider le modèle économique, et une extension les 18 derniers mois jusqu'à 18 EHPAD de la région Grand Est.

Modalités de financement

Cette expérimentation repose sur un modèle de financement qui se substituera au paiement à l'acte en proposant une rémunération forfaitaire et une part d'intéressement :

1. Un montant unique à l'admission, par patient bénéficiaire (50€);
2. Un montant forfaitaire mensuel en post-admission, par patient bénéficiaire (forfait tout compris fixé à 130€);
3. Un intéressement collectif lié à la performance (rétrocession d'économies générées), qui vise à inciter l'ensemble des acteurs (policlinique mobile, établissements médico-sociaux et médecins traitants) à maximiser les impacts médicaux et économiques. Établi annuellement et sur la base d'une rétrocession de 50% des économies effectivement relevées par l'Assurance maladie, il est alors partagé selon une clé de répartition fixée par TokTokDoc déduite de l'engagement respectif des acteurs. En cas d'absence d'intéressement, le versement d'un forfait complémentaire de 20€ est prévu.

Sur la base de la file active prévisionnelle 1 374 patients, le besoin de financement au titre du FISS du projet est compris entre 4,6 M€ et 8,1M€ avec une hypothèse haute d'économies attendues de 12,3 M€ pour toute la durée de l'expérimentation. En fonction de la montée en charge des patients inclus dans l'expérimentation, le besoin de financement minimum est respectivement estimé à 0,9 M€, 2,4M€ et 1,2 M€ pour les années 2020, 2021 et 2022. A ce financement, s'ajoutent 158 000€ au titre du FIR pour l'année 2019 finançant l'ingénierie et l'amorçage du projet.

Enfin, en fonction des travaux qui seront menés sur la question de la participation des assurés dans le cadre des organisations innovantes, le comité technique de l'innovation en santé pourra demander la modification, en cours d'expérimentation, du cahier des charges sur cet aspect.

Modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée sous la responsabilité de la DREES et de la CNAM.

L'objectif de cette expérimentation est clair et la durée d'expérimentation, prévue sur 34 mois, 3 ans, est suffisante pour permettre d'observer les effets attendus.

L'évaluation cherchera notamment à répondre aux questions suivantes : L'expérimentation a-t-elle permis d'améliorer l'accès aux soins en secteur médico-social ? Le suivi des patients poly pathologiques et peu mobiles est-il meilleur ? Est-ce que le dispositif améliore la qualité de vie des patients ? Quels sont les effets du dispositif sur l'évolution des rôles et fonctions des professionnels de santé ? Quel est l'impact de l'expérimentation sur les dépenses de santé (diminution des hospitalisations évitables ou inappropriées, diminution du recours aux urgences sans hospitalisation, réduire la durée moyenne de séjour, agir sur la polymédication et sur la iatrogénie) ? L'expérimentation est-elle reproductible ?

Pour ce faire, l'évaluation reposera en particulier sur un volet qualitatif (entretiens patients, professionnels de santé...) dans la région Grand Est, ainsi qu'un volet quantitatif reposant essentiellement sur le suivi d'indicateurs recueillis dans le cadre de l'expérimentation (taux de recours aux urgences sans hospitalisation consécutive, nombre de téléexpertises par spécialité, taux de prévalence des poly-médications, taux de patients avec des symptômes dépressifs...).

Avis sur le projet d'expérimentation :

- *faisabilité opérationnelle* : Piloté par un acteur reconnu dans la région (TokTokdoc) et dont la capacité à mettre en place l'organisation proposée, en raison des liens déjà

établis avec les EHPAD et les médecins spécialistes du territoire d'expérimentation, constitue un gage de faisabilité opérationnelle.

- *caractère efficient* : Le lien entre le développement de la télémédecine et un meilleur accès aux soins et donc une meilleure santé (en général) des personnes âgées est largement reconnu, même si la télémédecine peine encore à se développer dans certains territoires. C'est pourquoi une partie du modèle de financement proposé repose sur la rétrocession d'une partie des économies qui seront générées, l'efficience économique étant alors au cœur du modèle économique de ce projet. Selon les hypothèses du porteur, les économies générées seraient de l'ordre de 12 M€ pendant la durée de l'expérimentation.
- *caractère innovant* : Le projet est innovant dans la mesure où l'organisation mise en place permet la maîtrise de la chaîne de soins et la coordination des acteurs en EHPAD, en mettant à disposition une équipe d'infirmiers qui auront en charge la coordination et le recours à la télémédecine auprès des spécialistes pré-identifiés, en coordination avec le médecin traitant mais également avec le médecin coordonnateur, mais auront également pour mission d'acculturer les personnels des EHPAD participant à l'expérimentation. Il est également innovant à travers les modalités de financement forfaitaires proposées qui se substituent au paiement à l'acte.
- *reproductibilité* : Grâce aux opportunités offertes par la télémédecine, le modèle sera répliquable à la condition de la mise en place d'un service territorial de proximité, adossé aux organisations territoriales de santé (de type CPTS, MSP, ...), et, le cas échéant, par les recours à des médecins requis (ou téléconsultants) de proximité.

Sur la base de ces différents éléments, le comité technique émet un avis favorable à l'autorisation de l'expérimentation proposée par la policlinique TokTokDoc, par le directeur de l'Agence régionale de santé Grand Est dans les conditions précisées par le cahier des charges.

Pour le comité technique

Natacha Lemaire
Rapporteuse Générale